

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 8 (1932-1933)
Heft: 7

Artikel: L'émeute de Genève et les enseignements qu'il faut en tirer
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-707063>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Walde vergraben, wo es auch vorgefunden wurde. Der Mann wird vor Militärgericht kaum leicht davonkommen.

* * *

Vom Ausland ist zu berichten, daß *Belgien* beschlossen hat, seine Verteidigungsanlagen an der Ostgrenze zu verstärken. Die *Tschechoslowakei* verfügt nunmehr über 12 modern ausgerüstete Kampfwagenbataillone. Die *russische Armee* soll in bezug auf Bewaffnung bedeutende Fortschritte gemacht haben. Ein Infanterieregiment verfüge über 2687 Gewehre, 55 schwere und 54 leichte Maschinengewehre, 6 Infanteriebegleitgeschütze und 6 Feldgeschütze. In den beiden letzten Jahren wurden 420 Kampfwagen eingeführt. Die Luftstreitkräfte umfassen ungefähr 2000 Flugzeuge, bis 1935 sollen nach dem Fünfjahrplan insgesamt 62 Luftregimenter mit 5000 Apparaten geschaffen sein! — In *Japan* sollen mit fieberhafter Eile militärische Rüstungen betrieben werden. Größere militärische Operationen in der Mandschurei haben bereits eingesetzt und auch in *Südamerika* krachen zwischen Bolivien und Paraguay die Kanonen aufs neue. Für Völkerbund und Abrüstungskonferenz bieten sich damit Knacknüsse, für deren Zerbeißen kaum große Lust vorhanden ist, nachdem man sich damit begnügt hat, dieselben nun schon monatelang vorsichtig in den Fingern zu drehen, ohne den entscheidenden Zugriff zu wagen. M.

Wetterleuchten

In Kino, Theater, in Wort und in Presse
Hört man jetzt skandieren des Teufels Messe,
Gegen die guten, helvetisch bewährten Sitten
Werden mephistophelische Stürme geritten.
Sie schwingen die Fackeln, die roten,
Und trotzen des Landes Geboten.
Sie wollen die glühenden Brände entzünden
Und schon des Schweizerhaus' Ende verkünden,
In des Bundes Einheit Keile treiben
Und nicht mehr rotweiße Schweizer bleiben. — — —
Doch halt! Merkt euch, ihr verirrtten Gesellen,

Es gibt in der Heimat noch tausende Tellen,
Gewillt, der Hydra Köpfe zu fällen,
Die Pfeile im Köcher, sie sind bereit,
Besinnt euch, ihr Hetzer, denn ernst ist die Zeit! —
Lang schauten euch zu die Rüttligenossen,
Doch bald ist das Maß der Geduld überflossen,
Und wenn der *Getreuen* Zorn bricht los,
Könnt' euch erwarten ein bitteres Los,
Weil ihr mit Zwietracht, Schimpf und Schand'
Zerstören möchtet das Vaterland. —

Ueli Rotach.

L'émeute de Genève et les enseignements qu'il faut en tirer

Il y a cinq mois à peine qu'un Suisse expatrié depuis de nombreuses années, mais néanmoins fidèle lecteur de notre journal, m'écrivait, à la suite d'un article que j'avais publié pour protester contre le congrès communiste du 1^{er} août à Genève, les lignes suivantes: « Si le 1^{er} août, nous sommes obligés de faire entendre raison avec nos baïonnettes à tous ces vendus de Moscou, n'hésitons pas, faisons notre devoir. C'est avec plaisir que je sacrifierais mes vacances pour venir vous prêter main forte! »

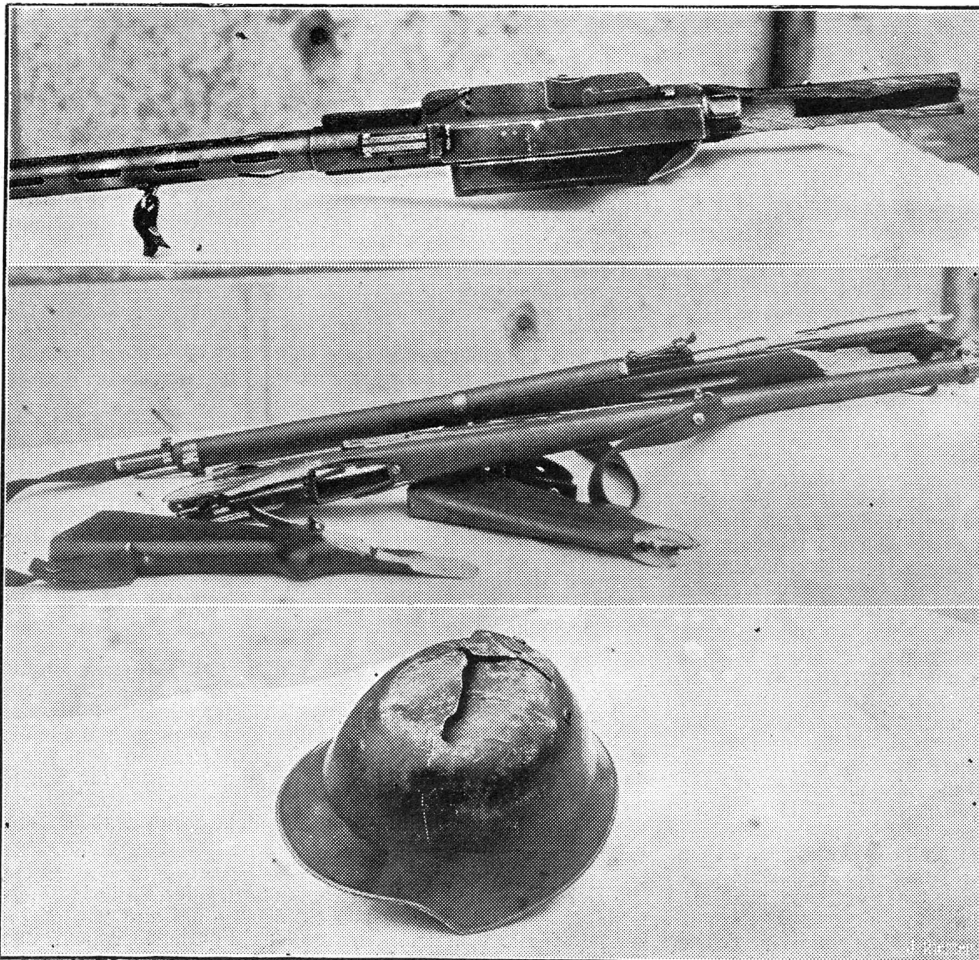
Nous venons, hélas! d'être obligés d'en venir à cette tragique extrémité, faire entendre raison à tous ces vendus de Moscou, non seulement avec nos baïonnettes, mais avec nos fusils et il y eut du sang versé. Du sang versé qu'avec un peu plus de prévoyance il semble, on aurait pu éviter. Le peuple suisse entier se réveille aujourd'hui d'un abominable cauchemar et peut mesurer enfin toute

Oben: Ein von den Manifestanten außer Gebrauch gesetztes ungeladenes Lmg.;
mitte: Zwei von den Manifestanten zerbrochene ungeladene Gewehre;
unten: Ein von den Manifestanten zerbrochener Stahlhelm

Das Klischee wurde in liebenswürdiger Weise von « La Suisse » zur Verfügung gestellt

En haut, un F. M. non chargé mis hors d'usage par les manifestants; au milieu, deux fusils non chargés brisés par les manifestants; en bas, un casque brisé par les manifestants.

Cliché obligeamment prêté par « La Suisse »



- 1—2. Soldaten des Walliser Bat. 88 sperren den Zugang zur Kaserne ab
3. Rekruten der I.-R.-S III/1 halten im Hofe des Stadthauses Wache
4. Passanten lesen eine öffentliche Bekanntmachung

Das Klischee wurde in liebenswürdiger Weise von der «Tribune de Genève» zur Verfügung gestellt



- 1—2. Barrages de soldats du bat. valaisan 88 aux abords de la caserne
3. Recrues de l'Ecole III/1 de garde dans la cour de l'Hôtel de ville
4. Passants lisant une proclamation officielle

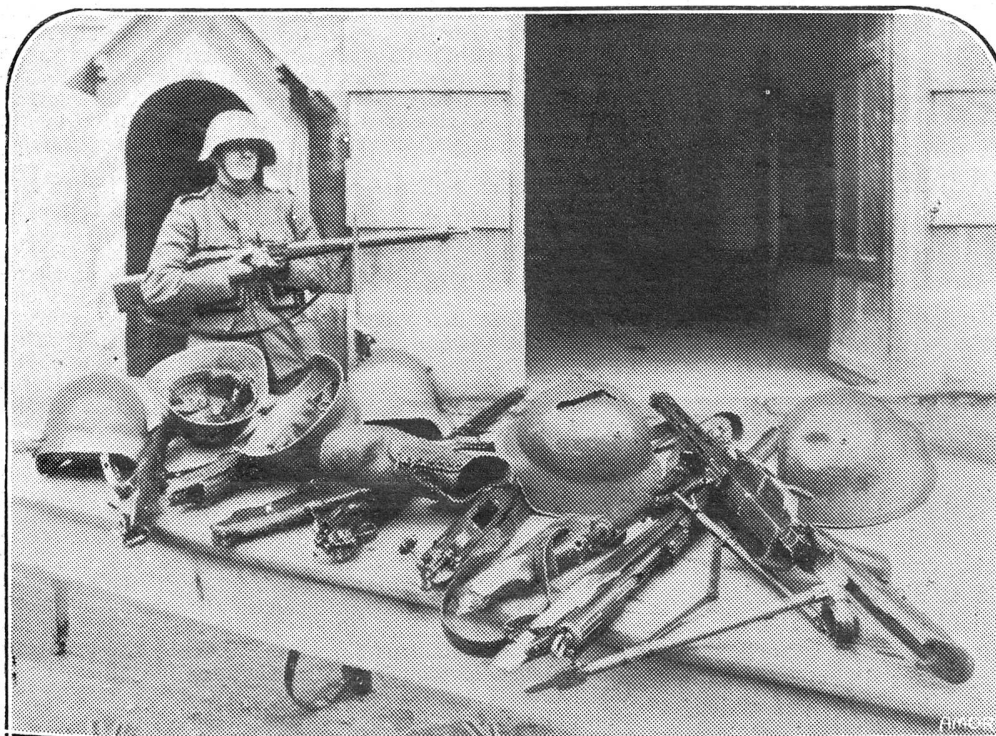
Cliché prêté obligeamment par la «Tribune de Genève»

l'étendue du travail de sabotage qu'ont entrepris depuis de longues années ceux qui veulent faire de notre pays un état soviétique. Non seulement la démocratie chancelle sur sa base, grâce à la violence inouïe des attaques des partis de gauche, mais encore l'armée qui n'est plus respectée se voit acculée au point de prendre les grands moyens pour se défendre et rétablir l'ordre.

Je disais plus haut qu'un peu plus de prévoyance aurait sauvé la vie aux victimes, pour la plupart innocentes, des événements du 9 novembre; en effet, si l'on avait su depuis longtemps déjà se donner le pouvoir de sévir contre les agitateurs, contre les incitateurs au re-

fus de servir dans l'armée, contre toute la racaille internationale qui n'agit pas elle-même, mais qui confie ce soin aux quelques illuminés qu'elle a réussi à embrigader, nous n'en serions pas aujourd'hui au point où nous en sommes et il n'y aurait pas eu de sang versé le 9 novembre 1932. Pour avoir voulu être trop confiants, pour n'avoir pas voté en 1922 une loi qui nous aurait donné le pouvoir de défendre nos institutions démocratiques, nous devons aujourd'hui faire notre mea-culpa et reconnaître que le danger de l'heure actuelle est infiniment grave.

Oui, il faut maintenant opérer un redressement com-



Durch die Manifestanten zerbrochene Lmg., Gewehre und Stahlhelme

Das Klischee wurde in liebenswürdiger Weise von der «Tribune de Genève» zur Verfügung gestellt

F. M., fusils et casques brisés par les manifestants

Cliché prêté obligeamment par la «Tribune de Genève»

plet, on a trop longtemps patienté, tergiversé, louvoyé. La cause est entendue et nous savons d'où vient le mal, prenons nos précautions, le jeu en vaut la chandelle.

C'est dans cet état d'esprit qu'un groupe de citoyens romands a présenté au Conseil fédéral une pétition tendant à l'établissement d'articles de droit pénal dirigés contre les actes préparatoires à la révolution, les groupements et associations dont le but est le renversement de la Constitution fédérale et des constitutions cantonales, les grèves à caractère politique, les émeutes ou l'incitation à l'émeute, le sabotage, l'incitation des soldats à la désobéissance et au refus de servir.

Le Conseil fédéral n'a pas encore pris position, mais il a chargé le Département fédéral de Justice et Police de lui présenter à bref délai un rapport et des propositions à ce sujet.

Il faut qu'en décembre déjà, les chambres fédérales votent l'urgence sur les propositions que leur présentera le Conseil fédéral. L'Etat n'aura retrouvé sa sécurité que lorsqu'il aura en mains une loi qui sera une arme redoutable devant laquelle les Cérésole, Nicole et autres pantins se dégonfleront comme des baudruches.

Les événements nous ont obligés à l'énergie, ne lâchons pas d'un pouce le terrain reconquis et allons toujours de l'avant. La Suisse serait le premier pays à réagir ouvertement et énergiquement contre les moyens déloyaux qu'emploient les chambardeurs de gauche, et après? Serait-ce la première fois que notre petite nation donnerait l'exemple?

Nous venons d'apprendre que les faiblesses des gouvernements démocratiques se payent; tandis que nos politiciens pérorant au Parlement ou ailleurs, les révolutionnaires agissent. Non seulement, ils sont organisés, mais ils sont prêts à intervenir n'importe quand et n'importe où. Pourrait-on en douter encore après les incidents simultanés de Zurich, Fribourg, Genève et Lausanne? La tactique communiste est connue, pourtant faute de l'avoir combattue à temps, il faut maintenant en supporter les conséquences. Non, l'ère des hésitations est passée, plus d'apathie, de laisser-aller, mais des actes, de l'énergie et encore de l'énergie!

Un mouvement dans ce sens doit partir dès aujourd'hui de tous les points de la Suisse et nos grandes sociétés militaires peuvent lui donner une grande impulsion. La vaillante section des sous-officiers de Genève vient de marquer le pas en adressant au Comité central de l'Association suisse des Sous-Officiers une lettre énergique priant cette dernière de se mettre en rapport d'urgence avec la Société suisse des Officiers afin d'entreprendre en haut lieu une action collective pour l'adjonction au code pénal fédéral des articles dont j'ai fait mention au cours de cet exposé.

Nous devons en effet avoir le droit de punir ceux qui lâchement, à coup de mensonges tous plus éhontés les uns que les autres, jettent le discrédit sur nos institutions, en un mot fomentent la révolution. La sanglante soirée de Genève nous a fourni la preuve irréfutable que la plupart des chefs socialistes ne sont que de vulgaires communistes.

En un instant de folle nervosité et d'excitation, ils ont abattu leurs cartes et ceci pour le malheur de leur parti dans lequel nombre de citoyens, qui professaient un socialisme sincère, ont enfin eu l'occasion de juger jusqu'à quelle extrémité ils jouaient le rôle de dupes.

Par son attitude révolutionnaire, Nicole a porté un grand coup au parti socialiste, profitons de cet avantage pour ramener à nous les brebis égarées. Seule une action énergique de tous les instants sauvegardera la Suisse

du péril qui vient de se révéler brusquement dans toute son étendue.

Voilà la tâche de notre gouvernement; que Dieu veuille, pour le bien du pays, le soutenir et l'aider jusqu'au succès final.

E. N.

Petites nouvelles

Nous avons relevé, dans notre dernière livraison, quelques inexactitudes d'un écho publié par un grand quotidien étranger donnant des renseignements sur l'armement de l'infanterie suisse; renseignements absolument fantaisistes qui heureusement viennent d'être rectifiés et qui, aux dires du journal lui-même, s'appliquent à la Suède et non à la Suisse. Rendons à César ce qui est à César...

* * *

On apprend qu'on a l'intention de renoncer cette année à l'organisation de cours de répétition pendant l'hiver, ainsi qu'on l'avait fait ces dernières années, à titre d'essai, dans la 5^e division, en appelant successivement, pendant cette période de l'année, plusieurs compagnies des unités faisant partie des troupes de montagne. Ces cours de répétition avaient pour but, exclusivement de développer la pratique du ski dans l'armée et de permettre à nos troupes de montagne de s'exercer dans des conditions particulièrement propices. Toutefois, les expériences faites à ce sujet semblent avoir déconseillé la mise sur pied de compagnies isolées pour le service en montagne pendant l'hiver. Par contre, la pratique du ski dans l'armée sera encouragée par l'organisation de cours dans le cadre de la brigade et d'épreuves de tous genres. Pour l'année prochaine, en particulier, il est prévu l'organisation de concours de ski réservés aux brigades de montagne.

* * *

Le cours de ski de la garnison de St-Maurice aura lieu à Bretaye du 3 au 10 janvier 1933, éventuellement jusqu'au 12. Inscriptions jusqu'au 10 décembre auprès des commandants d'unités.

Le concours de ski aura lieu par contre les 28 et 29 janvier. Inscriptions jusqu'au 20 janvier 1933 auprès des commandants d'unités ou des comités de sections de la Société des Troupes de Forteresse de la Suisse romande.

* * *

Il est prévu pour l'année prochaine des cours de répétition de landwehr pour l'infanterie. Ainsi commence un nouveau cycle de quatre ans après que, de 1929 à 1931, chaque année un tiers de l'infanterie de landwehr ait effectué son cours de répétition et, cette année, les troupes spéciales. L'institution de ce nouveau cycle de cours de répétition est du reste conforme à la loi, puisque l'article 122 de la loi sur l'organisation militaire stipule que, dans la landwehr, toutes les troupes doivent être appelées à un cours de répétition tous les quatre ans, à l'exception de la cavalerie. En 1929, lors de la reprise des cours de répétition de landwehr, on s'était dispensé, comme on s'en souvient, d'appeler les deux classes d'âge les plus anciennes, soit celles de 1889 et de 1890. Pour 1933, la landwehr se composera des classes d'âge de 1893 à 1900 et on pourra se dispenser d'appeler en général les soldats des classes 1893 à 1896, qui ont effectué un cours de répétition en 1929. La loi sur l'organisation militaire prévoit, en effet, que les soldats, appointés et caporaux de la landwehr n'ont à effectuer qu'un cours de répétition.

Il apparaît de prime abord préférable d'appeler sous les drapeaux six régiments d'infanterie de landwehr, soit un régiment par division. L'année dernière, les régiments de landwehr ont accusé des effectifs considérables, ce qui a obligé d'augmenter le nombre des compagnies par bataillon. Pour les prochains cours de répétition, on peut s'attendre à une réduction sensible des effectifs, ce qui contribuera naturellement à diminuer les dépenses nécessitées par l'organisation de ces cours de répétition.

* * *

En complément de l'information ci-dessus, nous apprenons que les 6 régiments d'infanterie suivants seront appelés à effectuer leur cours de répétition l'année prochaine: régiment inf. mont. 40 (St-Maurice), composé des bataillons vaudois et valaisan 105 et 106; régiment inf. 43, composé des bataillons 111 et 112 de la 2^e division; régiment inf. mont. 146, composé des bataillons 117 et 118 de la 3^e division; régiment inf. mont. 47, composé des bataillons 119 et 120 (Gothard); régiment inf. 51, composé des bataillons 127 et 128 de la 5^e division; régiment inf. mont. 55, composé des bataillons 135 et 136 de la 6^e division.

En outre, des cours de répétition de landwehr sont prévus pour certaines unités des troupes d'armée d'infanterie, ainsi